

Ecrit par Echo du Mardi le 1 avril 2024

Mme DELHOMME



Notaire



Ecrit par Echo du Mardi le 1 avril 2024



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 22 novembre 2024
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 1 avril 2024 sous réserves d'incidents



Étude de Maitres
Stéphanie
JEANJEAN-BOUDON,
Henri PASSEBOIS et
Olivier JEANJEAN,
Notaires associés,
à CARPENTRAS,
100 Avenue Wilson

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION



Ecrit par Echo du Mardi le 1 avril 2024

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 juin 2009, Madame Maryse Viviane **DELHOMME**, demeurant à CARPENTRAS (84200) 97 rue Terradou, née à SAULT (84390), le 1er avril 1942. Célibataire. Décédée à CARPENTRAS (84200) (FRANCE), le 31 janvier 2024. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Notaire Associé de la Société Civile « Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN, Notaires associés », numéro CRPCEN84037, titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson, le 28 mars 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, notaire à CARPENTRAS, référence CRPCEN : 84037, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.